

TRANSCRIPTION

Jean-François Cadet : Comme prévu, l'Assemblée nationale a rejeté la motion de censure déposée par l'opposition contre le gouvernement de Dominique de Villepin.

Elisabeth Auvillain : Cette motion de censure avait été déposée par le Parti socialiste et les Verts pour protester contre l'utilisation par le gouvernement d'une procédure spéciale, l'article 49-3 de la Constitution. Il permet l'adoption sans vote d'un texte de loi. Ce projet de loi pour l'égalité des chances instaurait le CPE, le contrat première embauche.

JFC : Oui, la gauche juge que ce contrat qui a été créé pour diminuer le chômage des jeunes institue en fait la précarité.

EA : Ce mardi, elle a reçu un soutien inattendu. Il est venu d'un patron de grande entreprise, Henri Proglio. Dans un rapport remis aujourd'hui au gouvernement, il critique la création du CPE. Et pourtant, Francine Quentin, Henri Proglio a la réputation d'être un proche du président Jacques Chirac.

Francine Quentin : Henri Proglio, un patron de grande entreprise qui a aussi la réputation d'être un proche du président de la République, Jacques Chirac, n'est pas d'accord avec Dominique de Villepin, le Premier ministre. Pour Henri Proglio, le contrat première embauche, le CPE, n'est pas la solution au chômage des jeunes. Dans un rapport sur l'emploi des jeunes, le patron de Veolia Environnement estime que le contrat à durée indéterminée, le CDI, doit rester la norme. Le CDI est le contrat de travail classique. L'intérêt du CPE, le contrat première embauche, selon le gouvernement de Dominique de Villepin, c'est d'être un contrat souple et flexible. Pendant une période de deux ans, l'employeur peut renvoyer le salarié à n'importe quel moment. Le rapport du patron de Véolia propose quelque chose de complètement différent. L'embauche immédiate des jeunes en contrat à durée indéterminée.

Pour que les entreprises aient intérêt à le faire, il propose qu'elles soient dispensées de payer pendant un an les cotisations chômage, c'est-à-dire l'assurance chômage de ce salarié. Ce qui paraît logique, car pendant ce temps, le jeune salarié ne risquerait plus de se retrouver sans emploi et d'avoir ainsi droit de toucher les allocations chômage.

Henri Proglio est toutefois conscient que sa proposition risque de ne pas plaire à tout le monde.